

MINISTERE DE LA COMMUNAUTE FRANCAISE

ADMINISTRATION GENERALE DE L'ENSEIGNEMENT

ENSEIGNEMENT DE PROMOTION SOCIALE

DOSSIER PEDAGOGIQUE

UNITE D'ENSEIGNEMENT

GESTION DU SOL VIVANT

ENSEIGNEMENT SECONDAIRE SUPERIEUR DE TRANSITION

CODE : 123204U21D1

CODE DU DOMAINE DE FORMATION : 101

DOCUMENT DE REFERENCE INTER-RESEAUX

**Approbation du Gouvernement de la Communauté française du 18 novembre 2020,
sur avis conforme du Conseil général**

GESTION DU SOL VIVANT

ENSEIGNEMENT SECONDAIRE SUPERIEUR DE TRANSITION

1. FINALITES DE L'UNITE D'ENSEIGNEMENT

1.1. Finalités générales

Conformément à l'article 7 du décret de la Communauté française du 16 avril 1991, cette unité d'enseignement doit :

- ◆ concourir à l'épanouissement individuel en promouvant une meilleure insertion professionnelle, sociale, culturelle et scolaire ;
- ◆ répondre aux besoins et demandes en formation émanant des entreprises, des administrations, de l'enseignement et d'une manière générale des milieux socio-économiques et culturels.

1.2. Finalités particulières

L'unité d'enseignement vise à permettre à l'étudiant de développer des compétences de base en gestion du sol vivant.

2. CAPACITES PREALABLES REQUISES

2.1. Capacités

- ◆ comprendre un texte écrit (+/- 30 lignes) dans un langage usuel par exemple en réalisant une synthèse écrite et/ou en répondant à des questions sur le fond ;
- ◆ émettre, de manière cohérente et structurée, un commentaire personnel à propos d'un texte.

2.2. Titres pouvant en tenir lieu

Certificat de l'enseignement secondaire inférieur ou certificat de l'enseignement secondaire du deuxième degré.

3. ACQUIS D'APPRENTISSAGE

Pour atteindre le seuil de réussite, l'étudiant sera capable :

à partir de situations professionnellement significatives telles que le maraîchage biodiversifié et la gestion écologique d'espaces verts ;

en disposant de la documentation appropriée, de l'équipement, des machines et de l'outillage adéquat ;

en disposant des amendements et du matériel végétal en quantité utile ;

dans le respect des consignes ;

dans le respect des règles de sécurité, d'hygiène et d'environnement de travail ;

en utilisant le vocabulaire technique adapté de la spécialité :

- ◆ de réaliser un diagnostic de la composition d'un sol ;
- ◆ sur base d'un diagnostic de la composition d'un sol, de déterminer et de mettre en œuvre les actions nécessaires au maintien et à l'amélioration du sol vivant.

Pour la détermination du degré de maîtrise, il sera tenu compte des critères suivants :

- ◆ la justification du choix du mode opératoire et du matériel utilisé,
- ◆ la précision du vocabulaire utilisé,
- ◆ le niveau d'organisation et des méthodes de travail,
- ◆ le niveau de qualité des gestes professionnels et du résultat obtenu.

4. PROGRAMME

L'étudiant sera capable :

4.1. En gestion du sol vivant : Technologie

à partir de situations professionnellement significatives telles que le maraîchage biodiversifié et la gestion écologique d'espaces verts ;

en disposant de la documentation appropriée ;

en utilisant le vocabulaire technique adapté de la spécialité ;

en développant des compétences de communication ;

- ◆ de décrire et d'expliquer les étapes de la formation d'un sol et ses différents composants notamment :
 - l'importance du rôle du sol dans l'équilibre de l'écosystème,
 - les différents types de roche,
 - les différents types de sol,
 - les fractions du sol (textures et structures : argile, limon, sable, humus, roche-mère et altération de la roche),
 - le complexe argilo-humique,
 - le phénomène de désagrégation et d'altération des roches (eau, vent, plantes, etc.),
 - les composantes organiques : les différents stades de transformation de la matière organique (processus d'humification, etc.),
 - le rapport carbone/azote,
 - la macro- et la microbiologie du sol (microfaune et macrofaune – champignons et bactéries – flore herbacée et ligneuse – plantes bio indicatrices),
 - la phase liquide : eau – transport des particules – micro-organismes,
 - la phase gazeuse : air – oxygène – gaz.
- ◆ de décrire et d'expliquer les différentes étapes permettant le diagnostic d'un sol :
 - le choix du mode opératoire (observation visuelle, olfactive, tactile, sédimentation, plantes bio indicatrices) ;
 - la détermination des éléments significatifs de la composition du sol ;
 - l'établissement du diagnostic.
- ◆ de citer et d'expliquer les différents types d'amélioration du sol : amendements, paillage, irrigation, engrais vert, paillage vivant, rotation des cultures, emploi des produits.

4.2. En gestion du sol vivant : Pratique professionnelle

à partir de situations professionnellement significatives telles que le maraîchage biodiversifié et la gestion écologique d'espaces verts ;

en disposant d'une surface suffisante ;

en disposant de la documentation appropriée et de l'équipement, des machines et de l'outillage adéquat ;

en disposant des amendements et du matériel végétal en quantité utile ;
dans le respect des consignes ;
dans le respect des règles de sécurité, d'hygiène et d'environnement de travail ;
en utilisant le vocabulaire technique adapté de la spécialité ;
en développant des compétences de communication ;

- ◆ de choisir et de justifier le mode opératoire nécessaire au diagnostic de la composition du sol ;
- ◆ de réaliser un diagnostic de la composition du sol ;
- ◆ sur base d'un diagnostic de la composition du sol, de déterminer, de justifier et de mettre en œuvre les actions nécessaires à l'amélioration et au maintien du sol vivant.

5. CHARGE DE COURS

Le chargé de cours sera un enseignant ou un expert.

L'expert devra justifier de compétences particulières issues d'une expérience professionnelle actualisée en relation avec le programme du présent dossier.

6. CONSTITUTION DES GROUPES OU REGROUPEMENT

Aucune recommandation particulière.

7. HORAIRE MINIMUM DE L'UNITE D'ENSEIGNEMENT

7.1. Dénomination des cours	Classement	Code U	Nombre de périodes
Gestion du sol vivant : technologie	CT	B	12
Gestion du sol vivant : pratique professionnelle	PP	L	20
7.2. Part d'autonomie		P	8
Total des périodes			40